SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Grande-Rivière tenue **le lundi 14 septembre 2020** de **19 h 30** à **21 h 10** à l'hôtel de Ville de Grande-Rivière, sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Gino Cyr.

2020-09-14

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Mesdames Valérie Langelier et Lucie Nicolas, Messieurs Christian Moreau, Léopold Briand, Gaston Leblanc et Denis Beaudin.

SONT AUSSI PRÉSENTS LES EMPLOYÉS SUIVANTS :

Madame Suzanne Chapados greffière, et Monsieur Kent Moreau directeur général, par visioconférence.

179.09-20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : L'ordre du jour suivant soit adopté tel que lu.

01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
02 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 10 AOÛT ET 8 SEPTEMBRE 2020 ET DISPENSE DE LECTURE
03. INFORMATIONS AU CONSEIL ET CORRESPONDANCE
04. TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS
05. TOUR DE TABLE DES OFFICIERS
06. QUESTIONS AUX OFFICIERS
07. DIRECTEUR FINANCIER
a) Comptes à payer au 31 août 2020
08. POLITIQUE FAMILIALE
09. MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)
10. DIRECTEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE
11. DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE
12. DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS
13. DIRECTEUR GÉNÉRAL
a) Adoption du règlement V-705/08-20 concernant les chiens
b) Tetra Tech QI inc. — Honoraires professionnels — Surveillance des travaux — Réfection de diverses routes municipales et remplacement de ponceaux (PAVL)
c) Autorisation d'affectation de revenus excédentaires à des dépenses non-planifiées au budget 2020
d) Rescinder la résolution #151.07-20 (Restructuration administrative — Mandat FQM)
e) Ressources humaines — Dotation du poste de greffier — Octroi de contrat
f) Modifications aux règlements municipaux pour permettre l'opération de camions ou de remorques de cuisine de rue (Food truck) — Mandat
g) Renouvellement d'adhésion 2020-2021 — GÎMXPORT
h) Demande au gouvernement du Québec d'une programmation Accès-Logis
14. URBANISME
a) Adoption du Règlement numéro U-014/06-20 modifiant le règlement de zonage numéro U-006/03-19 de la Ville de Grande-Rivière
b) Demande de permis de construction (Lot # 6 272 468 — Chemin St-Hilaire)
c) Demande de permis de construction (Lot # 5 650 053 — Grande Allée Est)
15. PÉRIODE DE QUESTIONS
16. LEVÉE DE LA SÉANCE

180.09-20 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 10 AOÛT ET 8 SEPTEMBRE 2020 ET DISPENSE DE LECTURE**

Considérant que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu copie des procès-verbaux des séances des 10 août et 8 septembre 2020 avant la tenue de la présente séance, qu'ils en ont pris connaissance et se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés,

2020-09-14 Il est dûment proposé par : **Christian Moreau**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Soient adoptés, tel que rédigés, les procès-verbaux des séances passées suivantes :

- Séance ordinaire du 10 août 2020, avec dispense de lecture.
- Résumé de la séance extraordinaire du 8 septembre 2020.

INFORMATIONS AU CONSEIL ET CORRESPONDANCE

Monsieur le Maire fait part des informations et des correspondances pertinentes.

---- **TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS ET DES OFFICIERS**

Monsieur le maire offre aux conseillers et officiers présents de prendre la parole et chacun s'exprime à tour de rôle.

DIRECTEUR FINANCIER

181.09-20 **COMPTES À PAYER AU 31 AOÛT 2020**

Il est dûment proposé par : **Denis Beaudin**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Soient adoptés les comptes à payer au 31 août 2020, tels que présentés par le directeur financier pour un total de 70 682,37 $.

Le conseil municipal prend acte
de la liste des comptes du journal déboursé déposé par le Trésorier.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

182.09-20 **ADOPTION DU RÈGLEMENT V-705/08-20 CONCERNANT LES CHIENS**

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du règlement numéro V-705/08-20;

ATTENDU qu'en conformité avec l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 10 août 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : **Valérie Langelier**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le règlement portant le numéro V-705/08-20 soit adopté.

(Document versé au dossier « Règlement V-705/08-20 »)

183.09-20 **TETRA TECH QI INC. — HONORAIRES PROFESSIONNELS — SURVEILLANCE DES TRAVAUX — RÉFECTION DE DIVERSES ROUTES MUNICIPALES ET REMPLACEMENT DE PONCEAUX (PAVL)**

Il est dûment proposé par : **Denis Beaudin**

2020-09-14 et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Relativement aux travaux de surveillance exécutés dans le dossier « Réfection de diverses routes municipales et remplacement de ponceaux (PAVL) » en date du 27 août 2020, le conseil municipal verse à la firme Tetra Tech QI inc. la somme de 48 409 $, taxes en sus (Réf.Ville : Rés. # 095.04-18, Réf.Tetra Tech : # 34875TT(10BA).

184.09-20 **AUTORISATION D'AFFECTATION DE REVENUS EXCÉDENTAIRES À DES DÉPENSES NON-PLANIFIÉES AU BUDGET 2020**

ATTENDU que les revenus d'imposition des droits d'exploitation de la Carrière Brousseau dépassent les prévisions du budget 2020;

ATTENDU que le directeur général a présenté des projets potentiels pour lesquels une partie de ces revenus excédentaires pourraient être affectés au bénéfice de la collectivité;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : **Lucie Nicolas**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise le directeur général à affecter un maximum de 30 000 $ à deux projets :

a) Pour le Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire : L'asphaltage du stationnement de la Salle communautaire de Grande-Rivière Ouest (14 500 $);

b) Pour le Service des Travaux publics : La bonification du budget annuel d'asphaltage et/ou de rapiéçage des rues de la municipalité (15 500$).

185.09-20 **RESCINDER LA RÉSOLUTION #151.07-20 (RESTRUCTURATION ADMINISTRATIVE — MANDAT FQM)**

Il est dûment proposé par : **Christian Moreau**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : La résolution portant le numéro 151.07-20 soit rescindée et remplacée par la résolution numéro 186.09-20.

186.09-20 **RESSOURCES HUMAINES — DOTATION DU POSTE DE GREFFIER — OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU que la greffière a informé le directeur général de son départ à la retraite en décembre 2020;

ATTENDU que la Ville de Grande-Rivière veut se prévaloir d'un accompagnement professionnel en gestion des ressources humaines afin de l'accompagner dans son processus de dotation du poste de greffier;

ATTENDU que le directeur général a reçu une offre de services professionnels des « Ressources Humaines Lambert » de New Richmond à cet effet, au montant de 6 560 $;

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment proposé par : **Valérie Langelier**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

2020-09-14 QUE : Sous la recommandation du directeur général, le conseil municipal accepte la proposition faite par « Ressources Humaines Lambert » de New Richmond au montant de 6 560 $ et lui octroie le contrat d'accompagnement dans le processus de dotation du poste de greffier.

187.09-20 MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS MUNICIPAUX POUR PERMETTRE L'OPÉRATION DE CAMIONS OU DE REMORQUES DE CUISINE DE RUE (FOOD TRUCK) — MANDAT

ATTENDU que la Ville de Grande-Rivière a reçu une demande écrite d'un jeune promoteur voulant faire l'acquisition d'un « food-truck » et l'opérer dès l'été 2021;

ATTENDU que le règlement de zonage et le règlement sur la vente itinérante ne permettent pas ce type de commerce dans les limites de notre municipalité actuellement;

ATTENDU que la Ville de Grande-Rivière souhaite se doter d'outils de contrôle des conditions d'opération et de la qualité des véhicules de cuisine de rue « food-truck » sur son territoire;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal de la Ville de Grande-Rivière mandate l'Officier municipal en bâtiment et en environnement à apporter les modifications nécessaires au règlement de zonage et au règlement sur la vente itinérante pour permettre aux remorques et aux camions de cuisine de rue de pouvoir opérer en toute légalité sur son territoire et ce, dès le 1er juin 2021;

QUE : Le *Comité Consultatif d'Urbanisme* (CCU) soit désigné comme l'instance de contrôle et de recommandation au Conseil municipal avant toute émission de permis d'opération de véhicules de cuisine de rue sur son territoire;

QU' : Une entente-type concernant les conditions d'opération des véhicules de cuisine de rue soit rédigée par le directeur général.

188.09-20 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2020-2021 — GÎMXPORT

Le maire mentionne qu'il s'abstient de participer à la prise de décision et au vote sur cette question étant donné qu'il occupe le poste de directeur général chez GÎMXPORT.

Il est dûment proposé par : **Christian Moreau**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal de Grande-Rivière accepte de renouveler son membership au sein du GÎMXPORT pour la période couvrant l'année financière 2020-2021 (du 1er avril 2020 au 31 mars 2021) et qu'un montant de 229,95 $, taxes incluses, soit versé à cet effet.

189.09-20 **DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS-LOGIS**

ATTENDU que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

2020-09-14 **ATTENDU** que 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

ATTENDU que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

ATTENDU que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

ATTENDU que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal de Grande-Rivière demande au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;

QUE : Copie de cette résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

---- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire annonce la période de questions mise à la disposition des citoyens.

URBANISME

190.09-20 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO U-014/06-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO U-006/03-19 DE LA VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE**

CONSIDÉRANT que le conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter des règlements d'urbanisme et les modifier suivant les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'apporter des modifications à son règlement de zonage pour une meilleure administration de celui-ci;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro U-006/03-19 de la Ville de Grande-Rivière est entré en vigueur le 23 avril 2019;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 8 juin 2020;

2020-09-14 **CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 8 juin 2020, le premier projet de règlement numéro U-014/06-20;

CONSIDÉRANT que la population a été informée du projet de règlement et qu'elle a eu l'opportunité de s'exprimer pendant la consultation écrite tenue jusqu'au 10 juillet 2020, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020;

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté, à la séance ordinaire du 13 juillet 2020, le second projet de règlement U-014/06-20;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue afin que le règlement U-014/06-20 soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

POUR CES MOTIFS,

Il est dûment proposé par : **Valérie Langelier**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil adopte, par la présente, **avec changement**, le document intitulé « Règlement numéro U-014/06-20 modifiant le règlement de zonage numéro U-006/03-19 de la Ville de Grande-Rivière ».

(Document versé au dossier « Règlement U-014/06-20 »)

191.09-20 **DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (LOT # 6 272 468 — CHEMIN SAINT-HILAIRE)**

Il est dûment proposé par : **Lucie Nicolas**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Suite à une demande de permis de construction déposée ET suite à la décision numéro 017.20, recommandation émise par le Comité Consultatif d'urbanisme en date du 10 septembre 2020, le conseil municipal accepte ladite demande de permis concernant la construction d'un bâtiment principal résidentiel sur le lot # 6 272 468 ayant frontage sur le chemin Saint-Hilaire, le tout étant conforme aux exigences du règlement #U-009/03-19 (PIIA).

192.09-20 **DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (LOT # 5 650 053 — GRANDE ALLÉE EST)**

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Suite à une demande de permis de construction déposée ET suite à la décision numéro 019.20, recommandation émise par le Comité Consultatif d'urbanisme en date du 10 septembre 2020, le conseil municipal accepte ladite demande de permis concernant la construction d'un bâtiment principal résidentiel sur le lot # 5 650 053 ayant frontage sur la Grande Allée Est, le tout étant conforme aux exigences du règlement #U-009/03-19 (PIIA).

193.09-20 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'unanimité des membres présents

2020-09-14 QUE : L'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée.

Le Maire approuve toutes les résolutions contenues dans le présent procès-verbal.

Gino Cyr, Maire	Suzanne Chapados, Greffière